

# Le règlement

## CHAMPIONNAT DE FRANCE CYCLISTE DES PROFESSIONS MEDICALES



### Article 1 – Organisation

Le Championnat de France cycliste des professions médicales est organisé par MED'SCORE en collaboration avec le Club Cycliste de La Motte Servolex et sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve se tiendra le samedi 15 juin 2024.

### Article 2 – Conditions de participation

**L'épreuve est ouverte à toute personne majeure justifiant des études ou une profession médicale. Un justificatif de scolarité ou attestation d'emploi devra être joint au dossier d'inscription.**

**Selon les conditions de la FFC, pour valider leur inscription, les participants devront fournir un certificat médical ou une copie de leur licence.**

**Vous possédez la licence FFC\*:** Vous devrez impérativement fournir la copie de votre licence, en cours de validité, permettant la pratique du cyclisme en compétition.

**Vous possédez une licence UFOLEP, FSGT ou FFTri\*:** Vous devrez impérativement fournir la copie de votre licence, en cours de validité, lors de votre inscription précisant la mention « Cyclisme en compétition » ou « Cyclospor en compétition ».

**Vous possédez une licence FFVélo\*:** Vous devrez impérativement fournir un certificat médical mentionnant la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an le jour de la course.

**Vous êtes coureur licencié à toute autre fédération (française ou étrangère) ou non licencié\*:** Vous devrez impérativement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins d'un an le jour de la course.

compétition» est la seule valable. Le terme « compétition » est obligatoire.

Les certificats médicaux avec les mentions suivantes ne seront pas acceptés :

- Aptitude au vélo ou cyclisme
- Aptitude au cyclotourisme
- Aptitude au sport en général

Un [modèle vierge de certificat médical](#) se trouve en ligne sur le site internet de l'épreuve.

**Sans licence ou certificat médical valable, le retrait du dossard sera refusé. Aucune décharge de responsabilité ne sera acceptée.**

Pour participer à l'épreuve, tout participant reconnaît :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives
- Avoir acquis un niveau cycliste en adéquation avec le parcours choisi et être pleinement conscient de sa difficulté
- Savoir gérer les réalités du pilotage sur parcours accidentés et dans des conditions climatiques pouvant être difficiles (pluie, froid...)
- Faire preuve de respect auprès des participants et des propriétés privées que le parcours pourra traverser
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté
- Respecter l'équipement obligatoire

Les participants concourent à titre individuel.

L'organisateur se réserve le droit de limiter sans préavis le nombre de participants. .

### Article 3 – Parcours & Horaires Article 3a – Parcours

Les horaires de départ sont à retrouver sur le site internet de l'épreuve. Le Championnat est initialement prévu à 13h.

Le parcours, un circuit de 12 kilomètres à parcourir 8 fois est défini sous réserve de l'autorisation préfectorale et peut être modifié par l'organisateur à tout moment.

Les participants seront appelés sur la ligne de départ 15 minutes avant le lancement de celui-ci pour un rappel des consignes. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps aux enregistrements, au briefing, et au départ de l'épreuve.

Un départ « fictif » / « neutralisé » de plusieurs kilomètres sera être mis en afin de donner le départ réel, lancé, lorsque toutes les conditions de sécurité seront réunies (à la Sortie du Bourget du Lac, soit 5 kilomètres après le départ).

Les routes seront ouvertes à la circulation, les coureurs bénéficie d'un usage prioritaire temporaire de la route lors des traversées de carrefours. Signaleurs et motards faciliteront la sécurité. Néanmoins, l'organisateur encourage vivement à rouler à droite et adapter la vitesse pour respecter le code de la route, en particulier lorsque les coureurs sont distancés de groupes principaux. L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant au pilotage dangereux.

### Article 3b – Délais / Défaillance technique ou physique

Après l'arrivée du premier coureur, chaque participant sera arrêté, peu importe s'il lui reste des tours à accomplir. Son classement mentionnera le nombre de tours de retard.

Une voiture balais fermera la route du dernier coureur.

Plusieurs véhicules ou motards encadreront les groupes et encourageront ceux distancés de la tête de course à se regrouper pour améliorer leur progression, expérience et sécurité.

L'organisation recommande aux cyclistes n'étant plus dans la capacité d'avancer (bris de matériel, crevaison, chute ne nécessitant pas un rapatriement immédiat, défaillance physique...) d'attendre le véhicule balais pour être rapatrié à l'arrivée.. En cas d'extrême urgence, un numéro d'urgence est à la disposition de chaque participant sur son dossard individuel. Aussi, en cas de difficulté, les participants sont encouragés à s'arrêter proche d'un signaleur piéton (25 sur le circuit) qui pourra relayer l'information aux différents membres de l'organisation.

### Article 3c – Village Partenaires

Un village partenaires se tiendra à proximité directe du départ. C'est aussi le lieu où s'effectuera la remise des dossards et les sanitaires. L'emplacement exact est à retrouver sur le site internet de l'épreuve.

### Article 4 – Équipement obligatoire

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

#### Article 4a – Vélo traditionnel

Les monocycles, vélos de contre la montre, vélos à pignon fixe, vélos pliants, vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires, vélos couchés, tandems ou encore prolongateurs sont interdits.

Les **vélos électriques** sont autorisés uniquement sur le prologue OU sur le Championnat mais sans classification. L'utilisation d'un e-bike devra être mentionnée lors de l'inscription (choix du vélo).

#### Article 4b – Handisport

En fonction des participants, une catégorie « handisport » sera mise en place pour chaque parcours. Les participants concourants dans cette catégorie devront le mentionner lors de leurs inscription (case à cocher).

#### Article 4c – Équipement du cycliste

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs listés ci-dessous. Le port des équipements listés ci-dessous est recommandé pendant toute la durée de l'épreuve y compris pendant le départ fictif :

- Port **obligatoire** du casque à coque rigide (normes CE), homologué avec la jugulaire attachée durant l'intégralité de l'épreuve. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque. En l'absence du casque au départ, le concurrent ne pourra prendre le départ de l'épreuve (retrait du dossard). En l'absence du casque en cours d'épreuve, le concurrent sera exclu.

- Une pompe à vélo, une chambre à air de rechange ou une bombe anti-crevaisin, si le vélo n'est pas équipé de tubeless.

- Une paire de gants.

- Gourdes remplies pour l'hydratation du cycliste.

- Un téléphone mobile allumé, en pleine charge, équipé d'un dispositif GPS et avec les numéros d'urgence enregistrés.

En cas de non-respect du port du matériel recommandé, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences. Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel. Un système de consignes et un parc à vélos seront installés. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

## Article 5 – Inscription / Tarifs

Les inscriptions sont réalisées exclusivement de manière digitale. **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à 1h avant le départ de l'épreuve (JOUR J, sur place).** Cependant, l'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment notamment lorsque le nombre de participants maximum est atteint (300)..

Pour valider son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, s'engager à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif. L'organisateur est le seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

**Toute inscription est ferme et définitive. Il est interdit de donner ou revendre son dossard.**

**A l'exception d'une impossibilité médicale justifiée par un certificat datant au plus tard du jour de l'épreuve, d'une force majeure justifiée, ou d'une condition**

**exceptionnelle (article 10) aucun remboursement ne sera effectué de la part de l'organisateur.**

Les prix et la liste des services compris avec celui-ci sont à retrouver sur le site internet de l'épreuve.

## Article 6- Dossards

Les dossards sont à retirer sur le village de l'épreuve. Adresse exacte et horaires, le jour de la course, à retrouver sur le site internet de l'épreuve.

Vous devrez vous munir de la confirmation de votre inscription (QR CODE) ainsi que de votre pièce d'identité ou licence. Les dossards de chronométrage seront à fixer à l'avant du vélo. Les personnes n'ayant pas validées leur inscription (certificat médical / licence / dossier incomplet) devront présenter les pièces justificatives à la permanence.

Les dossards sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription.

L'organisateur se réserve le droit d'émettre **des dossards prioritaires** (SAS en première ligne).

## Article 7- Catégories, récompenses et dotation

Les catégories récompensées sont les suivantes :

- Podium classement Scratch
- Podium catégorie 20/30 ans
- Podium catégorie 30/40 ans
- Podium catégorie 40/50 ans
- Podium catégorie 50/60 ans
- Podium catégorie 60/70 ans
- Podium catégorie féminines

La remise des récompenses se déroulera le soir de l'épreuve lors de la soirée de clôture. Néanmoins les 3 premiers hommes et 3 premières femmes « scratch » seront appelés dès la ligne franchie afin de faire une photo en tenue cycliste avec les officiels présents.

Les récompenses sont distribuées le soir par les partenaires aux lauréats. Aucun lot ne pourra être échangé, ni remboursé, ni envoyé. Aucune récompense ne sera effectuée en espèces. Aucune récompense ne pourra être rétroactivement offerte.

La catégorie handisport fera aussi l'objet d'une récompense selon les inscriptions (article 4b).

Une tombola pour l'ensemble des participants aura lieu après la remise des prix. Les lots seront remis exclusivement aux personnes présentes.

## Article 8- Points particuliers durant l'épreuve

### 8a – Voitures suiveuses

Les voitures suiveuses sont interdites. Une voiture balais circulera en fin d'épreuve (pour chaque parcours) et pourra assurer le rapatriement des concurrents, victimes d'incidents mécaniques majeurs. Chaque concurrent doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation minimum (Article 4 c).

### 8b – Ravitaillements

Les concurrents peuvent être ravitaillés, à l'arrêt, par leurs accompagnateurs sur n'importe quel point du parcours sous réserve que le ravitaillement soit réalisé par un piéton, à droite de la route, et qu'il ne nuise pas à la sécurité de l'épreuve et des autres participants. Le ravitaillement d'un participant depuis un véhicule en mouvement est interdit et entraîne la mise hors course immédiate du participant.

### 8b – Comportement écoresponsable

Vous allez traverser des paysages magnifiques, et, comme dans tout lieu, il est strictement interdit de jeter vos déchets (bidons, papiers barres énergétiques, plastiques etc.).

Au départ et à l'arrivée, vous aurez des bacs de tri sélectifs pour vos déchets. L'organisation se réserve d'exclure sur le champ les participants jetant leurs déchets au bord de la route et ne respectant pas ces consignes.

### 8c – Comportement « fair-play »

Les concurrent(e)s ne respectant par l'esprit sportif et « fair-play » de l'épreuve, surpris en situation de fraude (sas non respecté, départ anticipé, itinéraire non respecté, utilisation ou assistance de véhicules, etc), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable voire dangereuse (tenue de propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route, etc) seront sanctionnés selon le cas : pénalité en temps, déclassement, exclusion de l'épreuve ou encore interdiction de participer à d'autres épreuves organisées par Med'Score

## Article 9 – Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle accident : Il appartient aux participants de se garantir au moment de leur inscription. L'assurance de l'organisateur couvre uniquement les dommages physiques du participant sur la durée et l'itinéraire de l'épreuve.

Domage et responsabilité matérielle : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol, il incombe à chacun de se garantir.

## Article 10- Conditions exceptionnelles et annulation

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales de Vente (parcours, horaires de départ, Règlement de l'épreuve et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve...).

En cas de force majeure indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :